

ARFA Karim
Président du VCC
8 rue principale
55300 Marbotte
Tél. perso : 03 29 90 71 55
Port : 06 03 27 02 11



Fédération Française de cyclisme
Reconnue d'Utilité Publique
Comité de Lorraine
Véloce Club Commercial
Crée en 1895
Inscription au J.O le 7 mai 1922
n° Jeunesse et Sports n°:55-S-196 du 18/11/1981
N° SIRET : 448 264 671 00018

Gentlemen St Michel - PROBIKE 39.23
Souvenir Raymond REISSER
Dimanche 29 septembre 2019 à VIGNOT

REGLEMENT

Article 1 : Course réservée aux coureurs licenciés des Fédérations FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT, FFTRI et NON LICENCIÉS (pour les non licenciés, présentation d'un certificat médical obligatoire (copie du certificat et non l'original))

Article 2 : La course est ouverte à toutes les catégories à partir de junior.

Article 3 : Engagement dans l'une des 4 catégories ci-dessous à préciser sur la feuille d'engagement:

Catégorie 1: Equipe mixte d'âges libres (à partir de 17 ans composée d'un homme et d'une femme).

Catégorie 2: Equipe totalisant au moins 100 ans d'âge.

Catégorie 3 : Classement SCRATCH quelque soit l'âge des concurrents

Catégorie 4 : Equipe Féminine

*Article 4 : Les droits d'engagements (20 euros par équipe) par chèque avec l'engagement papier. **Les engagements seront clos le jeudi soir 26 septembre 2019.***

La grille de départ sera visible sur le site :<http://vcc-commercy.clubeo.com> à partir du samedi matin 28 septembre 2019

Article 5 : Dossards à 13h30 Vélodrome de Commercy

Article 6 : Le braquet des Juniors est libre.

Article 7 : Premier départ à 14h 30 Route de Boncourt à Vignot (devant les établissements(LG BATIRENO))

Départs toutes les 2 mn.

Article 8: Un signaleur sera placé à chaque intersection pour vous indiquer l'itinéraire et vous donner priorité de passage. Vous devrez respecter le code de la route en toutes circonstances.

Article 9 : Une équipe dépassée ne devra pas « prendre la roue », mais devra laisser au moins 15 mètres avec l'équipe qui la précède

Article 10 : En cas d'incident mécanique, le dépannage sera autorisé.

Article 11 : Dans tous les cas, c'est la réglementation générale de la FFC qui sera appliquée.

Article 12 : Arrivée route de Vignot(D958) à Commercy devant les établissement VEOLIA

Article 13 : Vestiaires et douches au vélodrome.

Article 14 : La remise des prix et le pot de l'amitié se tiendront au vélodrome des les classements établis (bouquets et coupes aux premiers de chaque catégorie)

Renseignements et engagements: Patrick Morisot

156 rue en Bel Pré

54200 BRULEY

Tél : 07 89 35 72 29

patrickmorisot@orange.fr